

# BLAMONT *Infos*

N° 352 MAI 2026



Commune de BLAMONT



*Exposition d'aquarelles à la MPT*



*Nouvelle équipe,  
nouveau look du Blamont Infos !*

Compte-rendu succinct de séance. Compte-rendu complet consultable en Mairie, sur l'application Intramuros ou sur le site de la Maison pour Tous  
Présents : Philippe Baradel, Sophie Besançon, Jihad Dahi, Serge Delfils, Fabrice Humbert, Marlène Maillard, Patrick Mourey, Julie Parent-Leclercq, Stéphane Reslinger, Marie-Claire Riche, Bénédicte Rigolot, Pierre Riot, Mickaël Vieille-Blanchard, Marie-Hélène Wunderlich-Poutot.

## 1. Programme de voirie 2026 - DCM n° 2026-24

Question présentée par Fabrice HUMBERT

### 1.1 Entretien voiries communales / Blowpatcher : choix de l'entreprise

Comme chaque année, il est proposé de réaliser un entretien des voiries communales à l'aide du procédé « Blowpatcher » (graviers et goudron liquide) avec cylindrage.

Deux entreprises ont été consultées sur la base d'une intervention de 3 jours, car cela permet de couvrir l'ensemble du village :

Entretien voirie - Blowpatcher		
Appel d'offre envoyé le 15 février, retour des offres pour le 24 février 12h		Tableau d'ouverture des offres
	1	2
	Roger Martin	Colas
Date du devis	24/02/2026	24/02/2026
N° devis	D2026M047	202602
3 journées avec cylindrage		
TOTAL HT	9 000.00 €	9 450.00 €
TVA	1 800.00 €	1 890.00 €
TOTAL TTC	10 800.00 €	11 340.00 €

Il est proposé de retenir l'entreprise ROGER MARTIN pour un montant de 9 000 € HT, soit 10 800 € TTC.

**Vote : Le Conseil, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité :**

- De valider l'entretien annuel des voiries communales avec trois journées de blowpatcher
- De retenir l'entreprise ROGER MARTIN pour un montant de 9 000 € HT, soit 10 800 € TTC
- D'autoriser le Maire à signer tout document afférent à la commande de travaux
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget communal 2026

### 1.2 Entretien des chemins ruraux / chemin d'accès à Creuse et station de traitement de l'eau : choix de l'entreprise

Ce sujet avait été présenté l'an dernier, mais repoussé afin de prioriser la sécurisation de l'accès piétons au commerce le long du CD35.

Le Syndicat Intercommunal des Eaux d'Abbévillers (SIEA), qui exploite la station de traitement de l'eau sur le site de Creuse, rencontre des difficultés d'accès, principalement lors des livraisons.

En accord avec ce dernier, il a été convenu que la commune remette en état le chemin depuis la route de Glay jusqu'au carrefour qui dessert la station. Le chemin d'accès à la station sera remis en état par le SIEA avec la même entreprise que celle choisie par la commune, sur la base de devis séparés.

Un appel d'offre a été réalisé avec consultation de deux entreprises : Roger Martin et Colas. De son côté, le Syndicat a consulté, à titre de comparatif, l'entreprise SNP.

Appel d'offre - Voirie 2026		Comparatif - proposition d'adjudication		
<b>Entretien chemins ruraux (accès station de traitement de l'eau)</b>				
Appel d'offre envoyé le 22 mars, retour des offres pour le 3 avril 12h			Tableau d'ouverture des offres	
	Roger Martin	Colas	SNP *	* entreprise consultée le syndicat et non pas par la commune
Date de la visite (visite de l'an dernier)	01/04/2025	04/04/2025	?	
Date du devis	31/03/2026	03/04/2026	02/04/2026	
N° devis	P.Vallet	D202603-1158774	DC-000953	
<b>1- Chemin d'accès à la station de traitement de l'eau :</b>				
1,1: Virage entrée du chemin	5 619.60 €	3 810.00 €	6 388.00 €	
1,2: Remise en état du chemin	4 598.00 €	8 014.00 €	6 440.00 €	
TOTAL HT	10 217.60 €	11 824.00 €	12 828.00 €	
TVA	2 043.52 €	2 364.80 €	2 565.60 €	
<b>TOTAL TTC</b>	<b>12 261.12 €</b>	<b>14 188.80 €</b>	<b>15 393.60 €</b>	
Bordure T2	60	20	20	
Bordure P1	m	m	m	
	0m	3m	18	
			m	
<b>Points</b>				
Délais	10%	10	10	10
Prix	50%	50	40	30
Mode opératoire	30%	30	30	30
Entreprise	10%	10	10	10
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>100</b>	<b>90</b>	<b>80</b>
<b>Rang</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	
<b>1,3; Chemin accès station (à la charge du Syndicat)</b>				
TOTAL HT	3 144.00 €	3 784.00 €	3 364.00 €	
TVA	628.80 €	756.80 €	672.80 €	
<b>TOTAL TTC</b>	<b>3 772.80 €</b>	<b>4 540.80 €</b>	<b>4 036.80 €</b>	
<b>Remarques: Devis valables si attribution par la commune et le Syndicat (pour les 2 objets en 1 seule opération)</b>				

Il est proposé de retenir l'entreprise ROGER MARTIN pour un montant de 10 217.60 € HT, soit 12 261.12 € TTC.

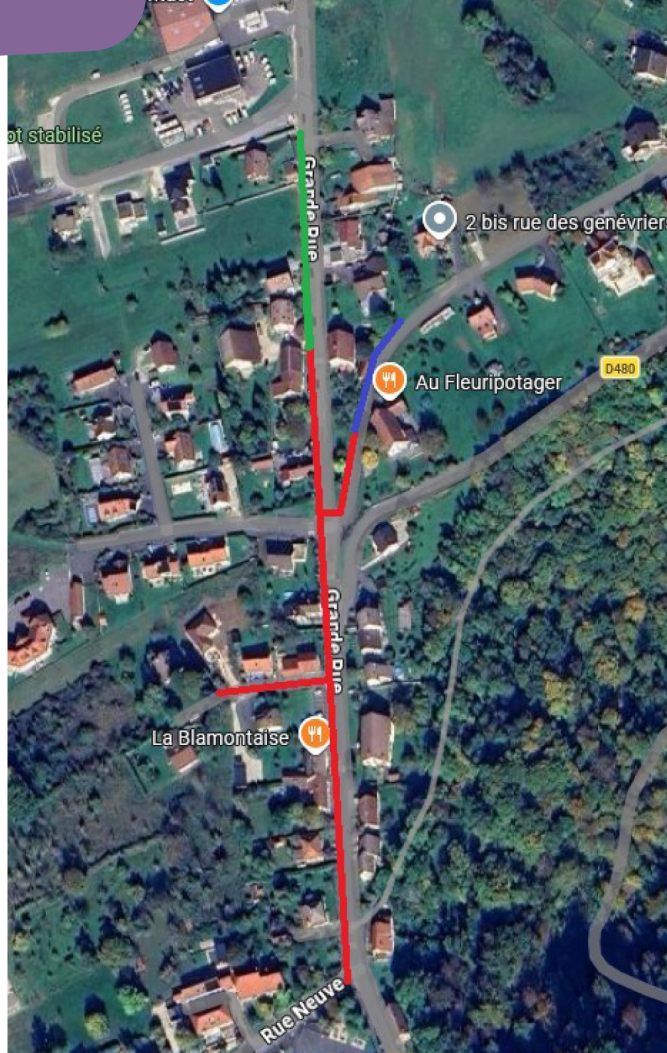
**Vote : Le Conseil, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité :**

- De valider le projet d'entretien du chemin rural d'accès à Creuse tel que présenté
- De retenir l'entreprise ROGER MARTIN pour un montant de 10 217.60 € HT, soit 12 261.12 € TTC
- D'autoriser le Maire à signer tout document afférent à la commande de travaux
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget communal 2026

## 2. Enfouissement des réseaux Grande rue - DCM n° 2026-25

Question présentée par Fabrice HUMBERT

En séance du 17 novembre 2025, le Conseil a délibéré favorablement pour lancer la mise en œuvre de l'enfouissement des réseaux électriques, fibre et éclairage public, sur une partie de la Grande rue, déclarée non conforme par ENEDIS (zone en rouge sur le plan ci-dessous). Ce projet sera réalisé sous maîtrise d'œuvre du SYDED (Syndicat mixte d'Énergie du Doubs), qui prend en charge une partie du montant des travaux. Lors des relevés sur place avec le SYDED et l'entreprise retenue, il a été constaté que la mise en conformité ne comprenait pas la dernière partie du secteur (zone en vert sur le plan ci-dessous). De ce fait, un chiffrage a été réalisé par le SYDED le 31 mars dernier, mais sans financement ENEDIS, puisque cette partie est conforme.



Le montant de cette plus-value s'élève à 10 000 €, ce qui représente donc un total de 60 000 € à charge de la commune pour l'ensemble de l'opération.

**Vote : Le Conseil, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité :**

- De retenir la proposition d'extension de l'enfouissement des réseaux électriques et fibre comme présentée pour un montant de 10 000 €, portant le montant total de l'opération à 60 000 €
- D'autoriser le Maire à notifier cette extension de travaux au SYDED et à signer tous les documents y afférents
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget 2026

### 3. Délégations du Maire - DCM n° 2026-26

#### Question présentée par Serge DELFILS

Le Maire informe les élus qu'il exerce, en sa qualité de chef de l'administration communale, ses pouvoirs sous le contrôle du Conseil municipal. En vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il y a donc lieu de préciser les délégations consenties au Maire pour le bon fonctionnement de l'administration communale. La liste type du CGCT propose trente et une délégations, mais toutes ne sont pas justifiées pour notre commune.

Après en avoir débattu, le Conseil municipal décide de confier au Maire pour la durée du mandat les délégations suivantes :

- 1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;
- 2° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- 3° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 4° De passer les contrats d'assurance et d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 5° De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 6° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 7° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 8° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- 9° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- 10° De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;

- 11° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 12° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le Conseil municipal et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € ;
- 13° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 1 000 € ;
- 14° De donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- 15° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre dont le montant ne dépasse pas 500 €
- 16° De procéder, pour les projets ne dépassant pas 2 500 €, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux ;
- 17° D'autoriser les mandats spéciaux que les membres du Conseil municipal peuvent être amenés à exercer dans le cadre de leurs fonctions, ainsi que le remboursement des frais afférents prévus à l'article L 2123-18 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Vote : Le Conseil après en avoir délibéré décide, à l'unanimité, de confier au Maire, pour la durée du mandat, les délégations énumérées ci-dessus.**

## *4. Élection des délégués suppléants au SIACVH - DCM n° 2026-27*

*Question présentée par Serge DELFILS*

L'article 6 des statuts du Syndicat Intercommunal d'amélioration des Chemins de la Vallée d'Hérimoncourt (SIACVH), conformément à l'article L 5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), impose que chacune des

communes membres du syndicat soit représentée par :

- 2 délégués titulaires élus par le Conseil municipal de chaque commune associée,
- 2 délégués suppléants élus de la même façon. Ces derniers sont amenés à siéger au comité avec voix délibérative en cas d'empêchement de délégués titulaires.

Seuls les délégués titulaires ayant été élus au Conseil municipal du 2 avril dernier, il est nécessaire de réitérer l'opération pour désigner les suppléants.

Candidats : Sandrine SCOTTON et Stéphane RESLINGER

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 15

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés 15

Majorité absolue :

Ont obtenu :

Mme Sandrine SCOTTON : 15 voix (quinze voix)

M. Stéphane RESLINGER : 15 voix (quinze voix)

**Vote : Ayant obtenu la majorité absolue, le Conseil municipal déclare madame Sandrine SCOTTON et monsieur Stéphane RESLINGER délégués suppléants au SIACVH.**

## *5. Centre de gestion du Doubs : mandats - DCM n° 2026-28*

*Question présentée par Serge DELFILS*

**5.1 DCM n° 2026-28 : Protection sociale complémentaire : prévoyance – Mandatement du CDG25 pour conclure une convention de participation dans le domaine de la prévoyance**

L'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 a rendu obligatoire, à compter du 1er janvier 2025 pour la prévoyance, et du 1er janvier 2026 pour la santé, une participation financière des employeurs publics pour les contrats souscrits par leurs agents, sous certaines conditions.

Le Maire rappelle que la commune de Blamont participe actuellement à hauteur de :

- 10 € / agent / mois pour les contrats prévoyances (contrat collectif proposé par le CDG25)
- 15 € / agent / mois pour les mutuelles (contrat collectif proposé par le CDG25)

Le Code Général de la Fonction Publique, et plus particulièrement son article L 827-7 prévoit que « Les centres de gestion concluent, pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et afin de couvrir pour leurs agents, au titre de la protection sociale complémentaire, les risques mentionnés à l'article L. 827-1, des conventions de participation avec les organismes mentionnés à l'article L. 827-5 dans les conditions prévues à l'article L. 827-4. »

La conclusion d'une telle convention de participation doit intervenir à l'issue d'une procédure de mise en concurrence transparente et non discriminatoire.

Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Doubs (CDG 25) a décidé de mener, pour le compte des collectivités qui le demandent, une telle procédure de mise en concurrence afin de choisir un ou des organisme(s) compétent(s) et conclure avec celui-ci (ou ceux-ci), à compter du 1er janvier 2027 et pour une durée de 6 ans, une convention de participation sur le risque « prévoyance ». La commune adhère au contrat actuel qui se terminera le 31 décembre prochain.

A l'issue de cette procédure de consultation, la collectivité conserve l'entière liberté d'adhérer à cette convention de participation, en fonction des tarifs et garanties proposés.

**Vote : Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- **souhaite s'engager dans une démarche visant à faire bénéficier ses agents d'une participation financière à leur protection sociale complémentaire dans le cadre d'une convention de participation pour le risque « Prévoyance ».**
- **mandate le CDG 25 afin de mener pour son compte la procédure de mise en concurrence nécessaire à la conclusion d'une convention de participation pour le risque « Prévoyance »**
- **s'engage à communiquer au CDG25 les caractéristiques quantitatives et qualitatives de la population active concernée**
- **prend acte que son adhésion à cette convention de participation n'interviendra qu'à l'issue de la procédure menée par le CDG 25 par délibération et après convention avec le CDG 25, étant précisé qu'après avoir pris connaissance des tarifs et garanties proposés, la collectivité/l'établissement aura la faculté de ne pas signer la convention de participation souscrite par le CDG 25.**

## **5.2 Contrat « risques statutaires » : mandat autorisant le CDG25 à lancer la procédure de marché public**

Le Maire informe l'assemblée qu'il a également donné mandat au Centre de gestion du Doubs pour se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation d'un contrat groupe d'assurance statutaire à effet au 1er janvier 2027. Il rappelle que l'assurance statutaire permet à la collectivité de percevoir un remboursement des salaires des agents en cas d'absence pour raison de santé (arrêt maladie ordinaire, grave maladie, longue maladie, accident du travail, etc...). En effet, les agents relevant du régime « fonctionnaire », c'est-à-dire exerçant à plus de 28h / semaine, ne sont pas indemnisés par la CPAM en cas d'arrêt maladie, mais par la collectivité.

Le contrat négocié devra :

} Couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Agents affiliés à la CNRACL : décès, accident/maladie imputable au service, maladie ordinaire, longue maladie/maladie de longue durée, maternité/paternité/accueil de l'enfant, temps partiel thérapeutique, disponibilité d'office, invalidité
- Agents non-affiliés à la CNRACL : accident du travail/maladie professionnelle, maladie ordinaire, maladie grave, maternité/paternité/accueil de l'enfant, temps partiel thérapeutique.

} Prendre effet au 1er janvier 2027 pour une durée de 4 ans

} Être géré sous le régime de la capitalisation (après résiliation dudit contrat l'ensemble des événements déclarés pendant la durée du contrat seront couverts, y compris lors de rechutes par

l'assureur retenu après la résiliation)

Comme pour le contrat de prévoyance, la commune sera libre d'adhérer ou non au contrat retenu par le CDG25 à l'issue de la passation de marché. Cette adhésion fera l'objet d'une délibération.

## 6. Subventions 2026 - 2ème partie - DCM n° 2026-29

Question présentée par Serge DELFILS

Deux demandes de subvention ont été déposées récemment :

- Eclaireurs et éclaireuses Unionistes de France – Groupe Du Guesclin : groupe de scouts local qui accueille quelques enfants de la commune. Subvention demandée pour le financement des activités.

Pas de montant défini

- Association du Métal sur un Plateau : association basée à Pierrefontaine-lès-Blamont qui va prochainement organiser un concert métal à Blamont avec quatre groupes locaux. Subvention demandée pour l'organisation de cet événement. Pas de montant défini

NOM DE L'ASSOCIATION	MONTANT DEMANDÉ	MONTANT ACCORDÉ
EEUDF	Pas de montant	200 €
Du Métal sur un Plateau	Pas de montant	200 €
<b>TOTAL</b>	<b>/</b>	<b>400 €</b>

**Vote : Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, attribue les subventions telles de présentées.**

## 7. Travaux d'entretien des parquets : école élémentaire / mairie

DCM n° 2026-30

Question présentée par Fabrice HUMBERT

Régulièrement, il y a lieu de rénover les sols en parquet de l'école élémentaire et de la mairie.

- Ecole élémentaire : deux salles de classe au rez-de-chaussée, palier à l'étage et escalier

- Maire : salle du conseil et palier.

Suite à un incident sur la porte extérieure des sanitaires de l'école élémentaire courant 2025, il y a également lieu de remettre celle-ci en état. Pour ces travaux d'entretien, la municipalité souhaite travailler avec une entreprise locale située à Roches-lès-Blamont : la Menuiserie Comtoise. Les travaux seront à réaliser au cours des vacances scolaires estivales.

Ecole élémentaire - Mairie		Travaux d'entretien menuiserie		
<b>Ecole élémentaire</b>				
	N° devis	Date devis	HT	TTC
Rénovation parquet 2 salles de classe rez + palier étage	DEV00000818	14/04/2026	4 158.00 €	4 573.80 €
Rénovation escalier	DEV00000820	14/04/2026	1 937.00 €	2 130.70 €
Rénovation porte secours WC rez	DEV00000821	14/04/2026	1 127.00 €	1 352.40 €
		<b>TOTAL</b>	<b>7 222.00 €</b>	<b>8 056.90 €</b>
<b>Mairie</b>				
	N° devis	Date devis	HT	TTC
Rénovation parquet salle du conseil + palier étage	DEV00000819	14/04/2026	3 906.00 €	4 296.60 €
		<b>TOTAL</b>	<b>3 906.00 €</b>	<b>4 296.60 €</b>
<b>TOTAL école élémentaire + Mairie</b>		<b>TOTAL</b>	<b>11 128.00 €</b>	<b>12 353.50 €</b>

de la porte des sanitaires de l'école élémentaire

- De retenir l'entreprise « La Menuiserie Comtoise », pour un montant total de 11 128.00 € HT, soit 12 353.50 € TTC

- D'autoriser le Maire à signer les devis et tout document afférent à ce programme

- D'inscrire les crédits nécessaires au budget 2026

## Discussions

} Point SIEA – Pierre RIOT : le nouveau Président est M. Martial MAITRE, Maire d'Abbévillers

} Point SIACVH – Pierre RIOT : M. Christian ROTH, élu de Vandoncourt, est reconduit à son poste de Président

} Le Maire informe le Conseil que le conseil d'installation de Pays de Montbéliard Agglomération se déroulera le vendredi 24 avril à partir de 10h

} L'Amicale des pompiers souhaite organiser les feux de la Saint Jean à Blamont. Ils ont demandé l'autorisation d'installer un chapiteau pour la buvette et la restauration sur le terrain stabilisé de l'aire de loisirs. Or le règlement de l'aire de loisirs stipule que l'alcool et les feux sont interdits sur cette zone, et instaure des heures d'occupation qui ne sont pas en adéquation avec cette demande. Le Conseil propose donc une alternative pour l'emplacement du chapiteau : le parking situé le long de la caserne des pompiers. Cette solution sera donc soumise à l'Amicale des pompiers du Plateau.

} Le poste de la médiathèque sera vacant à compter de la fin du mois de juillet. Un appel à candidature sera prochainement lancé pour un emploi d'adjoint du patrimoine à 21h / semaine.

} Marie-Claire RICHE rappelle que dans le cadre de l'organisation d'Octobre Rose, la troupe des Zygomatics proposera une représentation exceptionnelle de sa dernière pièce le 31 octobre 2026. Une communication plus précise sera faite lors du dévoilement du programme complet de cette année.

} Enfouissement réseaux électriques : réunion d'information prévue avec les habitants concernés le 23 avril.

} Suite à différentes incivilités, il est demandé au Maire de voir avec la Gendarmerie le rythme des rondes dans le village.

} Vernissage de l'exposition « Aquarelle » samedi 25 avril. L'exposition se tiendra à la MPT tout le week-end.

Séance levée à 21h50

Le secrétaire de séance Fabrice HUMBERT

## INFOS PRATIQUES - *Les horaires d'accueil du public*

### MAIRIE

Lundi, mercredi, jeudi et vendredi matins  
de 10h00 à 12h00

Lundi après-midi de 16h00 à 18h00

Mercredi après-midi de 15h30 à 17h30

### MÉDIATHÈQUE

Mardi de 15h30 à 18h00

Mercredi de 10h00 à 12h00  
et de 14h00 à 17h30

Samedi de 10h00 à 12h00  
et de 14h00 à 16h00

### AGENCE POSTALE

Mardi de 9h00 à 11h45 et de 16h30 à 18h00

Mercredi, jeudi vendredi de 9h00 à 11h45

Samedi de 9h00 à 11h30

*Le secrétariat de Mairie sera fermé du 3 au 7 août inclus.*

# UTILISATION DES TONDEUSES OU AUTRES ENGINES THERMIQUES BRUYANTS

Le printemps étant déjà bien avancé, nous vous rappelons que, par un arrêté municipal de juin 2022, les horaires d'utilisation des tondeuses et autres engins thermiques bruyants ont été ainsi fixés :

- **Les jours ouvrables** De 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h00
- **Le samedi** De 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- **Les jours fériés en semaine** De 10h00 à 12h00
- **Le dimanche** Utilisation interdite

Ces horaires sont conformes aux termes de l'arrêté préfectoral qui les régit.

**Pour rappel également : tout feu est interdit sur le territoire de la commune.**

## EMPLOIS D'ÉTÉ *Mairie Services techniques*

**Vous serez âgés de plus de 16 ans avant l'une des périodes ci-dessous ?  
Postulez pour un emploi d'été de 15 jours au cours des mois de juillet et août.**

Vous pouvez faire parvenir un courrier, à l'attention du Maire, au secrétariat de mairie avant le 14 juin. Celui doit préciser vos motivations, vos périodes de disponibilités et surtout vos coordonnées complètes.

**Périodes de travail, à raison de 50 h par quinzaine :**

- **Du 6 au 17 juillet inclus**
- **Du 20 au 31 juillet inclus**
- **Du 3 au 14 août inclus**
- **Du 17 au 28 août inclus**
- 

Le choix des candidats se fera par tirage au sort le 15 juin.

Le secrétariat de mairie est disponible pour tout complément d'information.

## CINÉMA EN PLEIN AIR

*La séance de cinéma en plein air aura lieu cette année  
le 23 juillet sur la place des Tilleuls*

Plus d'infos dans le prochain bulletin...

# OPÉRATION NETTOYAGE DU VILLAGE

La quatrième édition du nettoyage communal, intitulé « J'aime la nature propre » et organisé par la commission Environnement et l'ACCA (Association communale de chasse agréée), s'est tenue samedi 7 mars au matin. 70 bénévoles étaient présents (dont 15 enfants), équipés de gilets fluorescents et de gants de protection.

Les élèves des écoles de Blamont avaient d'ailleurs été préalablement sensibilisés à cet événement, avec des séances spécifiques sur la protection de l'environnement.

De nombreux déchets ont été ramassés : quelques encombrants, notamment autour de la zone de loisirs, mais surtout beaucoup de petits déchets le long des axes routiers, preuve qu'il n'y a pas que les enfants à sensibiliser !

Un grand merci à tous les participants grâce à qui notre village a retrouvé sa propreté printanière.



## PARTICIPEZ AUX COMMISSIONS MUNICIPALES

Vous souhaitez vous impliquer dans la vie de votre commune ?

Participez aux Commissions municipales dans les domaines qui vous intéressent !

Vos compétences seront utiles dans l'élaboration des futurs projets de notre village.

Ces commissions sont présidées par vos élus, qui seront très heureux de vous accueillir et de vous compter parmi les membres.

Les inscriptions sont reçues en mairie au 03.81.35.18.03 jusqu'à la fin août.

Tout renseignement complémentaire pourra vous être donné par téléphone ou en en vous présentant au secrétariat de mairie aux heures d'ouverture.

### *Commissions ouvertes aux habitants :*

- **Affaires Sociales et Solidarité**
- **Artisanat, commerce et tourisme**
- **Forêts et Agriculture**
- **Embellissement et propreté**
- **Travaux et Énergie**
- **Cimetière**
- **Information, Communication BLAMONT INFOS**
- **Information, Communication NUMERIQUE**
- **Animations, Fêtes et Cérémonies**
- **Culture**
- **Jeunesse et Sports**
- **Commission Scolaire**
- **Sécurité, Accessibilité**
- **Urbanisme et foncier**
- **Santé**

# Trottinettes électriques dans le village

## VIGILANCE !

La municipalité rappelle à tous les usagers de trottinettes électriques l'importance du respect des règles de sécurité afin de préserver la tranquillité et la sécurité de chacun dans le village. Les trottinettes électriques doivent être utilisées avec prudence, notamment dans les rues étroites, aux abords des habitations, des écoles, des commerces et des espaces publics fréquentés par les piétons. Nous demandons à chaque utilisateur de :



- respecter la vitesse autorisée et ralentir dans les zones fréquentées ;
  - rester attentif aux piétons, aux enfants et aux personnes âgées ;
  - éviter les circulations dangereuses sur les trottoirs ;
  - porter un équipement de sécurité adapté, notamment un casque ;
  - utiliser un éclairage et des dispositifs réfléchissants en soirée ou par faible visibilité ;
  - stationner les trottinettes de manière à ne pas gêner le passage.
- Les parents sont également invités à sensibiliser les plus jeunes aux règles de prudence et de partage de la voie publique. Le respect de ces consignes contribue à la sécurité de tous et au bien-vivre dans notre village.

Merci à chacun pour sa vigilance et son civisme.

## Enfouissement des réseaux électriques et de télécommunications de la grande rue

# RÉUNION PUBLIQUE avec les habitants concernés

Le 23 avril dernier, la municipalité avait invité les habitants concernés par les travaux à une réunion d'information, occasion d'expliquer l'ampleur des travaux et de l'impact sur les habitations. Cette réunion a permis de donner toutes les informations et de répondre aux questions.

Ce fut un moment d'échange agréable avec la population, qui a été également l'occasion d'aborder d'autres sujets.

La commune reste en attente des dates d'interventions de l'entreprise.

Les personnes n'ayant pas assisté à cette présentation peuvent prendre contact avec le secrétariat de Mairie qui les orientera vers l' élu en charge du dossier.

A suivre dans les prochains N° de Blamont Infos.

# ZONE DE LOISIRS INCIVILITÉS

## *Message de sensibilisation - Respect de la zone de loisirs du village :*

La zone de loisirs du village est un espace de détente, de rencontre et de convivialité ouvert à tous. Afin que chacun puisse en profiter dans les meilleures conditions, nous rappelons l'importance du respect des lieux et des autres usagers, dans l'intérêt de tous les habitants.

Suite aux incivilités et dégradations constatées ces dernières semaines sur la zone de loisirs du village, la municipalité informe les habitants qu'une surveillance renforcée sera désormais mise en place.

Cette décision fait suite à plusieurs comportements irrespectueux : nuisances sonores, dépôts de déchets, dégradations de matériel et non-respect des règles de vie collective, ce qui entraîne des coûts importants pour la collectivité.

Des contrôles plus fréquents seront effectués afin de garantir la sécurité, la tranquillité et le respect de cet espace public accessible à tous. Tout comportement inapproprié pourra faire l'objet de signalements et de sanctions conformément à la réglementation en vigueur.

La municipalité rappelle que la zone de loisirs est un lieu de partage et de convivialité qui doit être préservé

Nous comptons sur le civisme et la responsabilité de chacun pour maintenir un cadre agréable et respectueux.

Nous demandons à chacun de :

- respecter les équipements et les espaces verts ;
- utiliser les poubelles mises à disposition ;
- limiter les nuisances sonores, notamment en soirée ;
- adopter une attitude respectueuse envers les autres usagers ;
- veiller à la sécurité et à la tranquillité des familles et des enfants présents sur le site.

Les parents sont invités à sensibiliser les plus jeunes au respect des lieux publics et du vivre-ensemble.

Préserver cet espace est l'affaire de tous. Merci à chacun pour son civisme, sa vigilance et sa participation au maintien d'un cadre agréable pour l'ensemble des habitants du village.

### *\* Rappel \**

## *Accès à la zone de loisirs : rue des gros chênes interdite*

Nous constatons régulièrement des accès en voiture à la zone de loisirs du village, alors que cette rue est strictement interdite aux véhicules à moteur.

Pour la sécurité des enfants, des piétons et de l'ensemble des usagers, nous vous remercions de respecter la signalisation et les règles de circulation en vigueur.

Sauf autorisation spéciale, aucun véhicule motorisé n'est autorisé à emprunter cette voie.

En raison des incivilités répétées, une surveillance sera mise en place par les autorités compétentes et des contrôles pourront être effectués.

Nous comptons sur le civisme et la responsabilité de chacun afin de préserver la tranquillité et la sécurité de cette zone. Merci de votre compréhension et de votre collaboration.



# OCTOBRE ROSE

Qui n'a pas, dans son entourage familial, amical ou professionnel, une ou des personnes frappées par un cancer ?

Malgré le travail effectué par la recherche, avec de nouveaux médicaments et de nouvelles formes de prise en charge, il sévit toujours.

**Mais nous aussi, nous restons ligués contre lui et notamment contre le cancer du sein.**

Avec la manifestation Octobre Rose, Blamont et des habitants de villages voisins, se mobilisent à nouveau cette année avec un double objectif : informer et encourager la prévention de ce cancer et collecter des fonds qui sont ensuite reversés à la ligue contre le cancer de Montbéliard.

En 2026, outre une décoration du village réalisée par des bénévoles, des boîtes à dons déposées chez divers commerçants, deux dates

importantes sont à noter dans vos agendas :

- le **Samedi 3 Octobre**, après-midi, avec une marche à travers le village et une vente de pâtisseries ;
- le **Samedi 31 Octobre**, en soirée, avec une représentation théâtrale donnée par la troupe les Zigomatics à la Maison Pour Tous de Blamont.

*Pour permettre la réussite de ces actions, et leur pérennisation dans les années prochaines, nous lançons un appel pour que des bénévoles se joignent au petit groupe en place actuellement, que ce soit en participant aux ateliers de fabrication de décoration pour orner le village ou dans l'organisation et l'encadrement des manifestations.*

*Pour tout renseignement, appeler Marie-Claire RICHE au 06/10/32/29/83.*

**Une fois de plus, nous comptons sur vous !**



## INFORMATION CONCERNANT LA CANICULE

Pour rappel, le plan canicule est activé dans la municipalité chaque année et il couvre la période du 1er juin au 15 septembre. Il a pour objectif de veiller, si besoin, sur les personnes fragilisées par l'âge, la maladie ou le handicap, ainsi que sur les personnes isolées, privées d'un entourage familial ou amical proche.

A leur demande ou à celle d'un proche, elles sont inscrites en mairie où un certain nombre de renseignements sont demandés (coordonnées des membres de la famille, des services qui interviennent à domicile, nom du médecin référent).

Concernant chaque situation, si un problème particulier survient, un point est fait avec l'assistante sociale (Mme Fischer) du service social de PMA.

Des interventions ou visites, ponctuelles, de membres de la commission affaires sociales et solidarité peuvent également avoir lieu, si la personne concernée le souhaite ou l'accepte.

Pour tout renseignement concernant ce dispositif, pour vous inscrire si besoin, vous pouvez contacter le secrétariat de mairie au 03.81.35.18.03 qui relaira si besoin votre appel à la commission affaires sociales et solidarité.

Par ailleurs, nous rappelons combien la solidarité reste essentielle à l'égard de cette population fragile, de manière régulière, mais ce d'autant plus dans les périodes climatiques plus éprouvantes. **Nous comptons donc sur la vigilance et bienveillance de chacun d'entre vous.**



EN CAS DE MALAISE, APPELER LE 15  
Pour plus d'informations : 0800066666 (appel gratuit depuis un poste fixe)  
www.santepubliquefrance.fr • www.medic.fr



**Pour rappel, en cas d'urgence, appeler le 15.**

## Retour sur... **LE MARCHÉ AUX FLEURS**

Samedi 16 mai a eu lieu la traditionnelle vente de fleurs de la MPT.

Géraniums, bacopas, euphorbes, concombres, poireaux ou encore basilic, il y en avait pour tous les goûts. Cette année, le soleil n'était pas de la partie mais cela n'a pas arrêté les habitants du plateau qui sont toujours fidèles au RDV !

L'équipe de la MPT de Blamont remercie chaleureusement toutes les personnes qui se sont déplacées et qui ont fait de cet événement une réussite.



*Retour sur...*

## **L'EXPOSITION** *d'aquarelles*

Les samedi et dimanche 25 et 26 avril 2026 a eu lieu une exposition de tableaux du groupe d'aquarellistes du plateau sur le thème des 4 saisons.

Cette exposition était placée sous l'égide de la MPT et de la mairie de Blamont.

Par ce beau week-end ensoleillé, nous avons eu beaucoup de visiteurs. Nous sommes contents et un peu impressionnés d'avoir eu autant de succès.

Nous voulions les remercier, ainsi que la MPT et la mairie de Blamont.

Rendez -vous pour une prochaine expo dans 2 ans !

## **LES FEUX** **DE LA SAINT-JEAN**

L'amicale des sapeurs-pompiers du plateau de Blamont vous donne rendez-vous le samedi 27 juin à partir de 19 heures à côté de l'aire de jeux de Blamont.

Sanglier à la broche, petite restauration, buvette, DJ, feux et bonne ambiance seront de la partie !



# ÉCOLE MATERNELLE

## Plat' Olympiades

### à la zone de loisirs de Blamont

Jeudi 7 mai, nous avons rejoint les élèves des écoles maternelles de Pierrefontaine et Roches-lès-Blamont pour une rencontre sportive. Nous étions une centaine d'élèves...

Les maîtresses, aidées des ATSEM, nous avaient préparé des ateliers : course de relais, yoga, jeu du serveur, parcours d'échasses, lancers d'anneaux, Molky, tirs au but...

Nous avons pique-niqué sur place puis nous sommes rentrés à l'école avec chacun un petit cadeau et un diplôme de participation.

Merci à tous les accompagnateurs !



## CENTRE DE LOISIRS D'ÉTÉ DES FRANCAS À BLAMONT

Ouverture du centre d'été des Francas pour les enfants de 3 à 15 ans, du 6 au 24 juillet, de 8h30 à 17h, à Blamont dans les locaux de l'école maternelle et de la MPT.

Modalités : inscription à la semaine uniquement.

Si l'enfant est déjà inscrit en périscolaire et/ou à la restauration pour l'année 2025/2026, l'inscription peut être effectuée dès maintenant depuis le Portail Famille.

S'il n'est pas inscrit à nos accueils pour l'année 2025/2026, vous devez faire une demande de dossier par mail : [bondeval.cdl@francas-doubs.fr](mailto:bondeval.cdl@francas-doubs.fr)

**Vous pouvez nous joindre au : 03 81 93 03 11 ou 06 44 25 08 64 pour de plus amples informations.**

Tarification dans le tableau ci-dessous

FORFAIT 5 JOURS	QF < ou égal à 800	QF > à 800	Extérieur
Avec repas	23,70 €	43,70 €	62,85 €
Sans repas	15,20 €	25,20 €	44,35 €

FORFAIT 4 JOURS (du 13 au 17 juillet)	QF < ou égal à 800	QF > à 800	Extérieur
Avec repas	18,96 €	34,96 €	50,28 €
Sans repas	12,16 €	20,16 €	35,48 €

**Nos bureaux seront fermés du 25 juillet au 24 août 2026 !**

## LES FARFADETS

À la crèche des Farfadets, le printemps s'est invité grâce aux jolies fleurs fabriquées par les enfants. Avec le retour des beaux jours, nous profitons pleinement du soleil en partageant de bons moments à l'extérieur : balades à vélo et à moto, mais aussi goûters en plein air. Et lorsque le temps ne permet pas de sortir, nous aimons tout autant danser, lire des histoires et jouer à la poupée ou à d'autres jeux.



*Retour sur...*

## LE VIDE-GRENIER

Le **dimanche 3 mai 2026** s'est tenu le traditionnel **vide-Grenier de Blamont** sur la **place des Tilleuls**. Depuis 20 ans, traditionnellement, la ville de Blamont fait confiance aux **Éclaireurs et Éclaireuses Unionistes de France (E.E.U.D.F)** pour organiser cet événement convivial.

Les jeunes scouts, avec leurs responsables, montent la veille le chapiteau et leur cuisine pour proposer boissons et petite restauration (sandwichs, kebab, hot-dog, frites maison, mais aussi crêpes et gaufres) aux exposants.

Les plus grands, « les Aînés » (16-18 ans) s'activent avec leurs responsables à la préparation, tandis que la prise de commandes et le service sont confiés aux plus jeunes, les « Éclais » (12-16 ans). Alors, évidemment, tout n'est pas parfait... Mais il faut bien que les jeunes apprennent et c'est pour eux une expérience très enrichissante, un jalon sur la route de l'autonomie. Notre devise, c'est « **Grandir et faire grandir !** ».

Les bénéficiaires de cette opération iront cette année au projet que les Aînés bâtissent depuis deux ans, un voyage d'un mois en France ou à l'étranger au cours duquel ils apporteront leur soutien à une association, en tant que bénévoles, étape finale de leur parcours de scoutisme.

C'est grâce à la confiance de certaines institutions engagées, comme la mairie de Blamont, que le scoutisme, qui connaît un regain de succès depuis 2021, peut accueillir les enfants et leur transmettre le goût de la vie en pleine nature, le respect de l'environnement, l'engagement pour l'autre.

Le groupe des Éclaireurs et des Éclaireuses du groupe Du Guesclin (Pays de Montbéliard) accueille 30 louveteaux et louvettes (8-12 ans), 15 Éclais, 6 Aînés, dont une dizaine d'enfants de Blamont et communes avoisinantes.

Vous voulez faire découvrir le scoutisme à votre enfant ? Contactez Caroline au 06.07.25.04.84. À l'année prochaine !

*Le 28 juin à Montécheroux*

## REPAS PARTAGÉ et CONCERT

A l'issue du culte, la paroisse protestante vous propose un repas partagé et un concert à 15h avec la chorale de la vallée du Rupt.

# FÊTE DE LA MUSIQUE



*dimanche 21 juin 2026*

**à 16H00 !**

Dans quelques semaines, la place des Tilleuls de Blamont va à nouveau vibrer jusqu'aux racines des arbres sur des accords aussi variés que les styles de musique proposés. Les bénévoles vont commencer à s'agiter, telle une fourmilière pour accueillir une peuplade d'amateurs de musique. A cette occasion, Festi Blam' recherche des bénévoles pour renforcer l'équipe existante. Si vous voulez œuvrer dans une ambiance sympathique et conviviale, vous pouvez apporter votre aide lors de la préparation, lors de l'événement ou le lendemain. Et ce, selon vos disponibilités. Vous serez les bienvenus !

**Contact : [secretariat@festiblam.fr](mailto:secretariat@festiblam.fr)**



# DE LA FÊTE MUSIQUE BLAMONT



**À PARTIR DE 16H - PLACE DES TILLEULS  
BUVETTES ET RESTAURATION - 7 SCÈNES**

Sur place, paiement par carte bancaire accepté. Et pensez à trier vos déchets !



## *Les prochaines manifestations :*

*- Soirée marche/fondue  
le 19 septembre*

*- Assemblée générale  
le 1<sup>er</sup> octobre*

# À LA MAISON DE RETRAITE



**Mercredis 15 avril et 06 mai :** Les résidents ont eu l'opportunité de participer à des séances de découverte autour de la culture chinoise.

**Jeudi 16 avril :** Les résidents ont participé au temps de prière catholique.

**Mardi 21 avril :** Les résidents, ainsi que les membres du personnel, ont participé à des entretiens dans le cadre d'un reportage réalisé par le CREAMI, intitulé « Viens chez moi, j'habite dans un EHPAD ».



**Mercredi 22 avril :** Les résidents ont participé au Conseil de Vie Sociale.

**Vendredi 24 avril :** Les résidents ont fêté les anniversaires du mois avec Hubert et son accordéon !

**Mardis 28 avril et 05 mai :** Les résidents ont participé à des séances de médiation animale.

**Mercredi 29 avril :** Odette a eu la joie de célébrer ses 100 ans.

**Jeudi 30 avril :** Les résidents ont eu la joie d'accueillir le groupe de danse country « Le Western Country Club » d'Hérimoncourt.

**lundi 04 mai :** Les résidents ont eu le plaisir d'aller faire du shopping gratuitement lors de notre braderie du printemps.

**Mardi 05 mai :** À l'occasion de la Journée mondiale de l'hygiène des mains, les résidents ont participé à un atelier de sensibilisation et de prévention autour des bons gestes d'hygiène.

**Mercredi 13 mai :** Les résidents ont pu assister au culte protestant.





# INFOS SANTÉ

*Juin 2026*

## MEDECINS

APPELER LE **116117**

Si urgence appeler le 15

*Le service de garde va du samedi 12 H (ou veille de jour férié à 20 H) au lundi (ou lendemain de jour férié) à 8 H et toutes les nuits de la semaine de 20 H à 8 H.*

## PHARMACIES

*Le service de garde du dimanche (ou du jour férié) va du samedi (ou de la veille du jour férié) à 19 H au lundi (ou lendemain de jour férié) à 9 H. Le service d'urgence la nuit en semaine est assuré par la pharmacie de garde le dimanche (ou le jour férié) précédent.*

- samedi 6 et dimanche 7 : PEGEOT à Pont-de-Roide/Vermondans
- samedi 13 et dimanche 14 : ANEDDA à Mathay
- samedi 20 et dimanche 21 : DOILLON à Pont-de-Roide/Vermondans
- samedi 27 et dimanche 28 : PEGEOT à Pont-de-Roide/Vermondans

Le planning étant susceptible de modifications, vous pouvez appeler le **3237** pour confirmation.

## CABINET INFIRMIER

Le cabinet infirmier de Blamont est joignable à tout moment au **03.81.30.04.68**

Un système de transfert d'appel vous permet d'entrer rapidement en contact avec une infirmière.

## DENTISTES

*Le service de garde est assuré les dimanches et jours fériés de 9 H à 12 H.*

Pour connaître le dentiste de garde il convient désormais d'appeler le **3966** ou le service des urgences du centre hospitalier au **03.84.98.20.20**

## SERVICE D'ACTION SOCIALE PMA

Le service social PMA installé en mairie de Blamont est joignable sur rendez-vous en appelant le **03.81.35.32.83** ou le **06.31.02.84.30**

**DON DU SANG** - *pas de dates en juin*

